

SALON DES LOISIRS CREATIFS



5>8 février 2009

7^{ème} édition

GRAND CONCOURS 2009

”N’en faites qu’à votre tête !”



REGLEMENT



Article 1 : Objet

Metz Expo Evènements, dont le siège social est rue de la Grange au Bois BP 45059 57070 Metz Cedex 03, organise un concours de création-customisation de chapeaux.

Le principe est de créer ou de réaliser une création originale sur la base d'un chapeau à l'aide d'une ou de plusieurs techniques spécifiques aux loisirs créatifs.

Article 2 : Condition de participation et inscription

Concours gratuit et sans obligation d'achat réservé aux particuliers à l'exclusion des exposants du salon.

Pour participer au concours et exposer sa création durant le Salon Creativa-Metz 2009, chaque candidat devra retourner le bulletin de participation avant le 31 janvier 2009 à l'adresse suivante :

Salon Creativa-Metz
Rue de la Grange aux Bois
BP 45059
57072 Cedex 03

Seuls les 50 premiers bulletins à nous parvenir seront acceptés. Si le bulletin n'est pas retenu, le candidat sera immédiatement prévenu.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Les chapeaux seront exposés pendant les 4 jours du Salon Creativa-Metz du 5 au 8 février 2009.

Une seule création par personne sera acceptée.

Article 3 : Dépôt

Le candidat doit apporter ou expédier sa création achevée le 3 ou le 4 février 2009, au plus tard, au Parc des Expositions de Metz Métropole et venir la retirer impérativement le dimanche 8 février à 19h00. A défaut, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

Lors du dépôt de la création, chaque candidat recevra 4 invitations pour le Salon Creativa-Metz.

L'organisation se décharge de toute perte, vol et casse.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur.

Article 4 : Jury

Ce sont les visiteurs qui voteront pour la création de leur choix. Les bulletins de vote seront dépouillés le dimanche matin. Le résultat sera sans appel.

Article 5 : Les prix

La remise des prix s'effectuera le dimanche 8 février 2009 à 17h00.

Les 3 premiers se verront remettre :

1^{er} prix :

- 150 € offert par Metz Expo Evènements
- 3 entrées VIP pour l'inauguration du Parc Walygator le 3 avril prochain à 17h d'une valeur estimée de 210 € offert par le Parc Walygator

2^{ème} prix :

- 1 abonnement d'un an au magazine les Idées de Marianne d'une valeur de 55,20 €
- 2 Walypass 2009 donnant droit à une entrée illimitée au Parc toute la saison 2009 d'une valeur réelle de 140 € offert par le Parc Walygator.

3^{ème} prix :

- 2 Walydays donnant droit à 2 entrées au Parc Walygator valable pour 2009 d'une valeur de 50 € offert par le Parc Walygator.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 : Modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout événement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront avisés dans les plus brefs délais.

Ce règlement est déposé chez : SCP Huissier de Justice BOOB Michel et PETIT Jean-Claude 2 rue Faisan à Metz.